

**MINISTÈRE DE TRANSPORT
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES
N° 33/2019**

**LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES POUR L'OFFICE DE
LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS POUR L'ANNEE 2020**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres à travers **le système d'achat public en ligne (TUNEPS)** pour la souscription de contrats d'assurances pour l'office de la marine marchande et des ports pour l'année 2020.

Ne peuvent participer au présent Appel d'offres que les Compagnies d'assurances résidentes représentées exclusivement par leurs sièges qui remplissent les conditions suivantes :

- Constituées sous la forme de sociétés anonymes et dument agréées par le Ministère de Finances (Le Comité Général des Assurances-CGA) conformément aux dispositions des articles 48 à 58 Bis du code des assurances pour toutes les catégories objet du présent appel d'offres (Automobiles, Incendie, Responsabilité Civile, Vol, Bris de Machines, Tous Risques Matériel Informatique & Electronique, Maritime sur Corps, Groupe Santé, Individuelle Accidents, assistance en voyage) et devront présenter leur agrément d'exercice ;
- Détenant un capital social réglementaire qui ne doit pas être inférieur au minimum requis par les dispositions de l'article 54 du code des assurances, soit Dix (10) millions de Dinars entièrement libérés ;
- Devant constituer une marge de solvabilité suffisante pour toutes les opérations et ce conformément aux articles 58 et 58 Bis du code des assurances.
- Dont le Ratio de représentation des engagements techniques doit être supérieur à 1 conformément à l'article 59 du code des assurances.
- Le principal réassureur doit être classé dans la catégorie A (AAA ou AA ou A) selon la classification de standards &Poors ou Agence AM BEST ; le classement du reste des assureurs ne doit pas être inférieur à la catégorie BBB selon la classification de standards &Poors ,ou B+/B++selon la classification de l'Agence AM BEST.

Le soumissionnaire doit être inscrit sur le système d'achats publics en ligne TUNEPS et peut télécharger gratuitement le cahier des charges à travers le site **www.tuneps.tn**.

S'il n'est pas encore inscrit, le soumissionnaire doit contacter l'unité d'achat public en ligne (TUNEPS) via les coordonnées ci-après :

- Adresse : Bab El Assel – 1006 Tunis – Tunisie.
- Téléphone : (216) 70.130.340
- Site web : www.tuneps.tn
- E-mail : tuneps@pm.gov.tn

L'envoi des offres techniques et financières se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS (www.tuneps.tn), et les offres doivent être présentées conformément à l'article (02) des conditions d'appel d'offres.

Quant aux documents suivants :

* Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire constituant un cautionnement provisoire ou bordereau de versement original d'un montant de **quatre-vingt-dix mille (90.000,000) Dinars Tunisiens**, au compte de l'OMMP :
(Agence BNA : N° 03 003 0380115004503 94).

* Extrait de l'inscription du soumissionnaire au registre de commerce,

leur envoi se fera à travers la procédure hors ligne avant la date et l'heure limites fixées pour la remise des offres.

En cas de dépassement du volume maximum permis techniquement et indiqué dans le manuel des procédures de passation des achats publics en ligne TUNEPS, il est possible d'envoyer une partie de l'offre hors ligne , **à l'exception** de tous les documents constitutifs de l'offre financière ainsi que les documents relatifs aux critères d'évaluation techniques et financières. Auquel cas, le soumissionnaire est tenu de mentionner dans son offre envoyée en ligne, la liste des pièces faisant partie de son offre envoyées hors ligne.

En cas de discordance entre l'offre en ligne et les documents envoyés, en complément hors ligne, l'offre en ligne fait foi.

La partie de l'offre envoyée hors ligne doit être consignée dans une enveloppe extérieure fermée et scellée et indiquant la référence de l'appel d'offres et son objet et sur laquelle est inscrite la mention suivante :

" Appel d'Offres N°33/2019 A ne pas ouvrir "

«LA SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES POUR L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS POUR L'ANNEE 2020 »

et doit parvenir à l'OMMP au plus tard le **Mercredi 4 septembre 2019 à 10h00** par voie postale sous pli recommandé ou par rapide poste ou déposé directement au bureau d'ordre central de l'O.M.M.P au nom de :

***Monsieur le Président-Directeur Général de
l'Office de la Marine Marchande et des ports***

à l'adresse suivante :

***Office de la Marine Marchande et des Ports
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette***

Et ceci dans les délais fixés pour la réception des offres.

Le cachet du bureau d'ordre central faisant foi

Le dernier délai fixé pour la réception des offres est le **Mercredi 4 septembre 2019**.

La séance d'ouverture des offres est publique et se tiendra le le **Mercredi 4 septembre 2019 à 10h30** au *Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés - Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette (bâtiment annexe)* et les soumissionnaires sont autorisés à assister eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs représentants dûment mandatés.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant **120 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.